

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 7213

FABAN®

Fongicide

Substance active : 250 g/l de dithianon (21,9 %)
250 g/l de pyriméthanil (21,9 %)

Mode d'action (groupe FRAC) : anthraquinone (M9) ; anilinopyrimidine (9)

Coformulants: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5; CAS 2682-20-4)

Formule : Concentré en suspension (SC)

Fongicide de lutte contre la tavelure affectant les fruits à pépins

APPLICATION

Mode d'action

Faban® est une préparation combinée associant les substances actives dithianon et pyriméthanil. Elle inhibe de manière préventive la germination des spores, l'infection et les stades précoces du développement du mycélium. Le dithianon est une substance active multisite éprouvée appartenant au groupe de substances des anthraquinones et qui présente une action de contact élevée contre les espèces de la tavelure. Le pyriméthanil est réparti de manière translaminaire dans le tissu végétal et inhibe la synthèse des acides aminés des champignons nuisibles aussi bien à la surface de la feuille que dans la feuille.

La formule spéciale de Faban® garantit une absorption rapide du pyriméthanil dans le tissu végétal et minimise les pertes possibles par évaporation à températures élevées grâce à la liaison de la substance active dans le cocrystal. Les dépôts de substance active qui se sont formés dans la pellicule cireuse constituent simultanément une couche pulvérisée très résistante à la pluie.

Ces dépôts de substance active sont constamment réactivés par les précipitations et la rosée, garantissant ainsi une action fiable et de longue durée.

Tolérance des cultures

Faban[®] est très bien toléré par toutes les espèces et variétés de fruits à pépins.

Spectre d'action

Faban[®] est utilisé à titre de protection contre les maladies suivantes :

Dans les fruits à pépins : Tavelure (*Venturia inaequalis*, *Venturia pirina*)
Pourriture de la mouche des pommes (*Botrytis cinerea*)
Moniliose des fleurs et des rameaux (*Monilia laxa*) *

* Propre expérience à l'essai - aucune autorisation n'est détenue

Remarque

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue.

Dans le cas de la famille de substances actives des anilinopyrimidines, des isolats présentant une sensibilité réduite sont apparus sur certains sites en Europe. L'application sur de tels sites doit s'accompagner d'une observation minutieuse de l'efficacité, afin d'adapter le programme de traitement de manière appropriée en cas d'action insuffisante.

La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Culture fruitière

Contre la tavelure affectant la pomme, la poire / Nashi

Dose d'application :

Concentration : 0.075 %

1.2 l/ha

Fréquence d'application :

3 applications max. par parcelle et par an

Le traitement est effectué à titre préventif pendant la période de végétation par pulvérisation ou atomisation, du bourgeonnement à la fin de la floraison. Les intervalles de pulvérisation doivent être adaptés en fonction du développement du peuplement et des précipitations.

Afin de parvenir à un **contrôle optimal des maladies**, nous conseillons les **périodes d'application** suivantes :

1^{re} application : du stade « oreille de souris » au stade « ballon ».

2^e application : floraison complète : au moins 50 % des fleurs sont ouvertes ; les premiers pétales tombent.

3^e application : fin de la floraison en combinaison avec Sercadis (0.013 %, 0.21 l/ha).

Destiné uniquement aux utilisateurs professionnels. Ne pas appliquer en région urbaine.

APPLICATIONS AUTORISÉES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Pomme, poire / Nashi	Tavelure des fruits à pépins	Concentration : 0.075 % Dose d'application : 1.2 l/ha Application : dès le debourrement jusqu'à la fin de la floraison.	1,2,3,4,5

Consignes générales / agronomiques :

- 1 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 3 fois par parcelle et par année avec des produits appartenant au groupe de substances actives de l'anilinopyrimidine (FRAC D1).
- 2 La dose d'application indiquée se rapporte à un volume d'arbres de 10 000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 4 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger contre les risques liés au ruissellement, respecter une zone tampon avec un couvert végétal continu d'au moins 6 m. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.
- 5 SPe 3 : pour protéger les arthropodes non ciblés des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (conformément aux articles 18a et 18b de la Loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 3 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation ou de traitement

- 1) Remplir la cuve à moitié d'eau.
- 2) Agiter Faban[®] avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
- 3) Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
- 4) Remplir la cuve avec de l'eau.
- 5) Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, des lunettes protectrices, une combinaison de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : Veiller à une bonne imprégnation de toute la surface des feuilles. La quantité d'eau doit être adaptée au volume d'arbres à imprégner.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Faban[®] est miscible avec les produits phytosanitaires et engrais utilisés dans les cultures fruitières.

Si l'ajout d'autres produits devait provoquer la formation de mousse, il est alors possible d'ajouter un produit anti-mousse. Ce dernier doit alors être versé en premier dans la bouillie de pulvérisation.



Afin de protéger les fruits à pépins contre une détérioration des cultures, ne procéder à aucun mélange avec de l'huile d'été après le débourrement. Il convient de respecter un intervalle d'au moins 5 jours entre une application d'huile et un traitement avec Faban[®].

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS06	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Hautement toxique	Danger pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : Danger

Avertissement :

EUH 401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

Conseil de Prudence (Prévention):

- P261 Eviter de respirer le brouillard.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseil de Prudence (Intervention) :

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Conseil de Prudence (Stockage) :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination) :

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALES / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = marque déposée de BASF